



Paris, le 25 FEV. 2026

Le Président

à

Monsieur le Préfet de l'Oise
Direction départementale des territoires
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt
Bureau de l'environnement
40, rue Jean Racine
60000 BEAUVAIS

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement – société ENERTRAG PLATEAU PICARD VI en vue d'exploiter un parc éolien Les Moulins de Méry sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille (60420).

Réf. : Affaire suivie par Madame Anne-Claire Delafontaine – dossier réceptionné au SEDIF le 16 février 2026.

La société ENERTRAG PLATEAU PICARD VI sollicite une autorisation environnementale en vue d'exploiter le parc éolien LES MOULINS DE MERY sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille.

Après analyse du dossier transmis pour avis, il ressort que, compte tenu de l'activité projetée et de l'éloignement du site par rapport à la prise d'eau de l'usine de production d'eau potable de Méry-sur-Oise cette activité ne présente aucun risque pour nos installations.

Par conséquent, je vous informe que je n'ai pas d'observation à formuler.

*A vos
sonts*

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris